



Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusée : Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2024-37 Délibération relative à la modification du tableau des emplois (création, modification et suppression de postes)

Rapporteur : Diogène BATALLA

Afin de rendre le poste plus attractif de référent périscolaire, il est proposé de modifier les horaires comme suit : de 11h30 à 18h30 sur le temps scolaire 4 jours par semaine. La personne aura la charge l'animation sur le temps méridien et la garderie du soir, puis effectuera des tâches administratives sur l'après-midi (dont facturation cantine) et coordonnera l'ensemble des intervenants pour ce poste de référent périscolaire. Il est donc nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste de 16 heures hebdomadaires annualisées à 19 heures. Cette augmentation du temps de travail nécessite la création d'un poste d'agent d'animation.

La suppression du poste existant à 16 heures hebdomadaires annualisées nécessite l'avis du centre de gestion et sera fait dans un deuxième temps.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau des effectifs de la commune ;

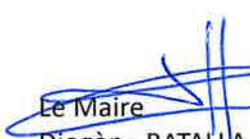
VU les délibérations de création, suppression, modifications de poste prises précédemment ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE CREER** un poste d'agent d'animation à 19 heures hebdomadaires annualisées ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget de la commune ;

- **DE FIXER** le tableau des emplois comme dans le tableau ci-après à compter du 1^{er} septembre 2024.

Postes permanents				
Filière	Catégorie	Grade	Horaire	Nombre de postes
Administrative	A	attaché principal	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 1 ^è classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif principal 2 ^è classe	35h	1
Administrative	C	adjoint administratif	35h	3
Technique	A	ingénieur principal	35h	1
Technique	B	technicien	35h	2
Technique	C	agent de maîtrise principal	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 1 ^è classe	35h	1
Technique	C	adjoint technique principal 2 ^e classe	35h	2
Technique	C	adjoint technique principal 2 ^e classe	33h	1
Technique	C	adjoint technique	35h	4
Technique	C	adjoint technique	26h00	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^è classe	35h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^è classe	33h	1
Médico-social	C	ATSEM principal 1 ^è classe	32h	1
Sécurité	C	brigadier police	35h	1
Sécurité	C	gardien de police	35h	1
Sécurité	C	garde champêtre chef	17h30	1
Culturelle	B	assistant de conservation du patrimoine	35h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	8h	1
Culturelle	B	assistant d'enseignement artistique	3h	1
Sportive	B	éducateur sportif	3h	1
Animation	C	adjoint d'animation	19h	1
Animation	C	adjoint d'animation	16h	1
Animation	C	adjoint d'animation	13h	1
Animation	C	adjoint d'animation	9h	1
Animation	C	adjoint d'animation	8h	2


 Le Maire
 Diogène BATAÏLLA



Le secrétaire de séance
 Aymeric GIRARDON

